

- 5 -



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 103 pétitionnaires.

Désignation : citoyens et citoyennes de la circonscription de Lotbinière-Frontenac

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la vitesse de circulation est trop élevée sur la route 112 à l'intersection de la rue Flinkote;

ATTENDU QUE la route est traversée par une piste cyclable;

ATTENDU QUE la circulation ne respecte pas la limite de vitesse de 70 km/h;

ATTENDU QUE cette intersection est précédée d'une courbe intérieure dangereuse;

ATTENDU QUE le temps de minuterie de la traverse de piétons est trop court;

ATTENDU QUE les propriétaires ont peur de sortir de leur cour dû à la circulation rapide;

ATTENDU QUE l'intersection est à proximité de terrains de jeux, d'une piste cyclable et nullement sécuritaire pour les enfants et la population;

ATTENDU QUE le danger est imminent et l'intersection est propice aux accidents;

ATTENDU QUE le service de police municipale se dit impuissant face à la situation;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a la pouvoir de remédier à la situation

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au ministère des Transports :

De réduire à 50km/h la vitesse sur cette portion de la route 112 présentement à 70 km/h;
D'installer des modérateurs de vitesse ou des photos radars à l'intersection;
De réaliser les travaux nécessaires rapidement pour rendre cette intersection sécuritaire pour tous.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Laurent Lessard, Lotbinière-Frontenac

2013/06/07

Date de signature de l'extrait